



Bure, le 10 juin 2020

## Assemblée communale ordinaire

JEUDI 25 JUIN 2020 au complexe scolaire à 20h00

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 janvier 2020 ;
2. Dans le cadre de la procédure de naturalisation ordinaire, décider l'octroi du droit de cité communal à Mme Hélène Duez, 1976, divorcée, ressortissante française, domiciliée à Bure ;
3. Prendre connaissance et accepter les comptes de l'exercice 2019 ainsi que les dépassements budgétaires ;
4. Voter un crédit d'investissement de fr. 354'000.- pour la réfection de la rue des Pommiers et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider l'emprunt ;
5. Décider l'octroi d'un prêt de fr. 34'000 au Triage forestier Ajoie-Ouest pour son fonctionnement en pot commun et autoriser le Conseil communal à prélever le montant sur les fonds forestiers ;
6. Prendre connaissance et approuver le décompte final relatif à la réfection de la rue Tchésa et le remplacement des conduites d'eau souterraines ;
7. Prendre connaissance et approuver le décompte final relatif au remplacement du matériel informatique et au changement de logiciel de gestion communale ;
8. Prendre connaissance et approuver le décompte final pour l'installation dans les salles de classe de 3 tableaux interactifs ;
9. Divers.

Le procès-verbal mentionné ci-dessus au point 1 est déposé publiquement au secrétariat communal et consultable sur le site internet communal [www.bure.ch](http://www.bure.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au secrétariat communal au plus tard un jour avant l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'Assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les comptes 2019 peuvent être consultés à l'administration communale.



**Les mesures de protection et de distanciation seront prises lors de l'assemblée :  
espacement des chaises, mise à disposition de produit hydro-alcoolique et de  
masques**

Le Conseil communal.

Les comptes de la commune bouclent sur un bénéfice de CHF 24'746.63 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 85'312.00. La raison principale de ce bénéfice est l'augmentation des rentrées fiscales.

### Compte de fonctionnement 2019

	Comptes 2019	Budget 2019	Ecart (+/-)
1 Autorités, administration générale	-256 109.03	-267 061.00	10 951.97
2 Travaux publics	-31 919.75	-36 600.00	4 680.25
3 Affaires juridiques, militaire, police	18 438.50	12 300.00	6 138.50
4 Hygiène publique	-1 200.00	-1 300.00	100.00
5 Instruction, formation, culture, sports	-871 538.50	-884 117.00	12 578.50
6 Aide sociale et santé publique	-570 451.40	-485 326.00	-85 125.40
7 Economie publique	-11 772.70	-19 080.00	7 307.30
8 Finances	-291 074.05	-164 800.00	-126 274.05
9 Impositions	2 054 738.31	1 770 972.00	283 766.31
10 Services communaux	-14 364.75	-10 300.00	-4 064.75
Excédent de revenu (+) / charges (-)	<b>24 746.63</b>	<b>-85 312.00</b>	<b>110 058.63</b>

### Bilan 2019

	31.12.2019	31.12.2018	Ecart (+/-)
10 Disponibilités	1 640 257.29	1 773 436.84	-133 179.55
11 Avoirs	893 900.05	958 568.66	-64 668.61
12 Patrimoine, financier, placements	155 580.00	155 580.00	0
13 Actifs transitoires	167 232.04	10 318.35	156 913.69
<b>PATRIMOINE FINANCIER</b>	<b>2 856 969.38</b>	<b>2 897 903.85</b>	<b>-40 934.47</b>
14 Patrimoine administratif, investissement	3 619 438.79	3 436 229.05	183 209.74
<b>PATRIMOINE ADMINISTRATIF</b>	<b>3 619 438.79</b>	<b>3 436 229.05</b>	<b>183 209.74</b>
18 Fonds à destinations spéciales	516 403.92	515 921.41	482.51
<b>FINANCEMENT SPECIAUX</b>	<b>516 403.92</b>	<b>515 921.41</b>	<b>482.51</b>
<b>ACTIF</b>	<b>6 992 812.09</b>	<b>6 850 054.31</b>	<b>142 757.78</b>
20 Créanciers	201 330.35	133 271.95	68 058.40
21 Dettes à court terme	0	0	0
22 Dettes à moyen et long terme	4 397 465.00	4 548 705.00	-151 240.00
24 Provisions	732 000.00	572 000.00	160 000.00
25 Passifs transitoires	5 722.85	3701.95	2 020.90
<b>FONDS ETRANGERS</b>	<b>5 336 518.20</b>	<b>5 257 678.90</b>	<b>78 839.30</b>
28 Fonds à destinations spéciales	659 097.58	619 925.73	39 171.85
<b>FINANCEMENT SPECIAUX</b>	<b>659 097.58</b>	<b>619 925.73</b>	<b>39 171.85</b>
29 Fortune nette	997 196.31	972 449.68	24 746.63
<b>FORTUNE</b>	<b>997 196.31</b>	<b>972 449.68</b>	<b>24 746.63</b>
<b>PASSIF</b>	<b>6 992 812.09</b>	<b>6 850 054.31</b>	<b>142 757.78</b>

### **Départ en retraite**

Après 40 ans d'enseignement à Bure, M. Claude Gurba a informé les autorités scolaires et communales qu'il mettait fin à sa carrière d'enseignant le 31.07.2020. Le Conseil communal tient à remercier Monsieur Claude Gurba qui a fourni aux enfants de Bure puis à ceux du cercle scolaire du Creugenat un enseignement de grande qualité. Le Conseil communal aura l'occasion de lui témoigner sa reconnaissance lors d'une petite cérémonie prévue en fin d'année scolaire. A sa demande, la cérémonie se fera en comité restreint. D'ores et déjà, au nom de la population de Bure, nous lui souhaitons une longue et belle retraite.

### **Fête du Village 2020**

Au vu de la situation liée au Covid-19, les autorités communales et les sociétés du Cartel du village ont pris la décision d'annuler la fête du village de cette année. Bien que la situation se stabilise, il serait impossible de maintenir la distance sociale, de tenir une liste des présences et d'assurer qu'il y ait en tout temps moins de 300 personnes sur la fête. Les sociétés du village vous donnent rendez-vous en 2021.

### **Cabane forestière**

La limite de rassemblement de 5 personnes étant levée, il est à nouveau possible d'utiliser les infrastructures de la cabane forestière. Pour pouvoir la réserver, il faudra obligatoirement désigner et indiquer au secrétariat communal les coordonnées du responsable qui se chargera d'établir la liste des présences. Cette liste devra contenir les prénoms, noms et numéros de téléphones de toutes les personnes présentes. Elle devra être conservée par le responsable durant 14 jours, puis détruite. Durant ce laps de temps, le responsable doit tenir cette liste à disposition si nécessaire de l'organe cantonal de lutte contre le Covid-19. A noter que le Canton exige d'annoncer via le formulaire en ligne sur le site [www.jura.ch](http://www.jura.ch) chaque rassemblement comportant plus de 30 personnes.

### **Pompes à chaleur pour piscine**

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de faire fonctionner les pompes à chaleur pour piscine durant la nuit entre 19 heures et 7 heures.

### **Cartons du Coeur**

Le nouveau numéro de téléphone en vigueur depuis mai dernier pour atteindre l'antenne du district de Porrentruy de l'association est le **079 798 59 87**. La permanence téléphonique est assurée les mardis durant les heures de bureau.

### **Boîte à livres**

Pour vos lectures d'été, pensez à notre boîte à livres ! Elle se trouve sous le garage à vélos du complexe scolaire. Notre bibliothécaire, Mme Catherine Boéchat (078 839 28 37), gère le stock de vos dons de livres et veille à renouveler périodiquement l'assortiment qui vous est proposé. Un grand merci à elle !



**Fermeture du bureau communal**

Le secrétariat communal sera fermé du

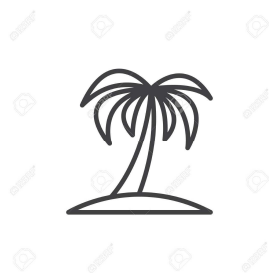
**vendredi 17 juillet au vendredi 07 août 2020 inclus.**

En cas d'urgence uniquement, les citoyens peuvent contacter M. Sébastien Gschwind, maire, au tél. 079 338 17 25. En cas de non réponse, M. Damien Riat, adjoint au maire, se tient à votre disposition au tél. 079 306 63 28.

Durant la pause estivale, toutes les demandes de permis de construire déposées après le vendredi 03 juillet 2020 seront traitées à partir du lundi 17 août 2020. Nous vous remercions de prendre vos dispositions.

**Inscription à l'assurance chômage**

Durant la fermeture estivale du bureau communal, les personnes devant s'inscrire à l'assurance chômage sont priées de prendre contact directement auprès de l'Office Régional de Placement du Jura à Porrentruy (ORP) au numéro de tél. 032 420 39 40.



Le Conseil communal  
& l'administration communale de Bure  
vous souhaitent de passer de bonnes vacances estivales.